



Plan de Gestion Piscicole

PLAN DE GESTION PISCICOLE

Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

ACTE D'ENGAGEMENT DE L'AAPPMA

L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique La Truite de Bulles représentée par son président M. STEINMETZ Joseph, s'engage à respecter les préconisations du Plan de Gestion Piscicole et à mettre en œuvre, avec le soutien de la Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FOPPMA), les actions halieutiques et de gestion du milieu aquatique à partir de l'année 2016.

Fait à Bulles....., le 06 Février 2016

Le Président de l'AAPPMA

M. STEINMETZ



Le Président de la FOPPMA

M. DELAUNE F.C.



TABLE DES MATIERES

Acte d'engagement de l'AAPPMA	2
Les Plans de Gestion Piscicole	4
Qu'est-ce qu'un plan de gestion piscicole ?	4
Encadrement réglementaire	4
Documents attendus	5
Le bassin versant de la Brèche.....	5
Limites administratives.....	5
Climat	6
Géologie.....	6
Eléments d'hydrogéologie.....	7
Hydrologie	7
L'activité pêche sur le bassin versant de la Brèche	8
AAPPMA La Truite Bulloise	9
Identification des baux de pêche.....	10
Activités de l'AAPPMA	11
Suivis de la qualité de l'eau	11
Inventaires piscicoles.....	11
Qualité physico-chimique.....	12
Diagnostic du milieu.....	13
Objectifs poursuivis par l'AAPMMA	15
Actions retenues pour le PGP	15
Fiche synthèse du PDPG	24
Description générale	24
Données générales	25
Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état.....	26
Peuplement	27
Gestion et halieutisme.....	28
Diagnostic et facteurs limitants	28
Synthèse des actions préconisées.....	29
Gestion piscicole préconisée.....	30
Tableau 1 : Libellé des masses d'eau du bassin versant de la Brèche.....	5
Tableau 2 : Synthèse des inventaires piscicoles amont	11
Tableau 3 : Synthèse des inventaires piscicoles aval.....	11

Tableau 4 : Résultats des mesures physico-chimique à Bulles en 2012 (source SCE)	12
Tableau 5 : Qualité des sédiments sur la Brèche à Bulles - SCE 2012	12
Figure 1 : Découpage des masses d'eau du bassin de la Brèche	6
Figure 2 : Débits moyens mensuels de la Brèche à Nogent	7
Figure 3 : Carte des parcours de pêches de l'AAPPMA de Bulles	10
Figure 4: Schéma de l'implantation de banquettes efficaces. Source : Durllet P. coord. - 2009 - Éléments techniques pour la préservation des ruisseaux.	20

LES PLANS DE GESTION PISCICOLE

A l'image de la politique publique actuelle en matière de préservation de l'eau et de l'environnement, qui se décline depuis la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) en passant par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et enfin les programmes d'actions engagés par les maîtres d'ouvrage locaux, le monde associatif responsable de la pêche et de la protection du milieu aquatique doit élaborer des documents de cadrage et de planification à différentes échelles. Dans un premier temps, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA) a élaboré son Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG, 2015). L'échelon suivant consiste à décliner ce document au niveau des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Il s'agit là de la rédaction des Plans de Gestion Piscicole (PGP).

QU'EST-CE QU'UN PLAN DE GESTION PISCICOLE ?

Les plans de gestion piscicole sont des documents dans lesquels le détenteur d'un droit de pêche s'engage officiellement à mettre en œuvre un certain nombre d'actions dans l'intérêt de la protection, de la mise en valeur du milieu aquatique et du développement des ressources piscicoles au cours de la période d'application du plan de gestion. Ce document technique servira de cadre aux actions locales et d'outil de base dans la discussion avec les partenaires et les usagers du milieu aquatique.

Ce document permet un encadrement non seulement de l'activité halieutique mais également un programme de restauration et gestion des milieux aquatiques. Ces documents permettront également de répondre aux exigences du Code de l'Environnement (CE). A l'issue d'une période de 5 ans, le PGP nécessitera une évaluation des actions engagées afin de réorienter la politique de gestion nécessaire.

ENCADREMENT REGLEMENTAIRE

L'article L.433-3 du CE stipule que : « L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion. En cas de non-respect de cette obligation, les mesures nécessaires peuvent être prises par l'administration aux frais de la personne physique ou morale qui exerce le droit de pêche. »

Ce document permettra également de répondre aux exigences vis-à-vis de l'article L.430-1 du CE qui indique que la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole sont d'intérêt général. La protection du patrimoine piscicole implique une gestion équilibrée des

ressources piscicoles dont la pêche, activité à caractère social et économique, constitue un principal élément.

En faisant valoir les droits de pêche des propriétaires riverains, les Associations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) se doivent de réaliser les mesures de gestion qui y sont associées. Dans ce sens, et afin d'aider les AAPPMA à répondre à ce devoir, la Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA 60) a rédigé un Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Ce document permet de fixer un cadre à l'ensemble des AAPPMA du département et les oriente dans leurs choix de gestion.

Le Plan de Gestion Piscicole de l'AAPPMA de Bulles, rédigé en partenariat avec la FDPPMA 60, a ainsi pour vocation de présenter les opérations de gestion des milieux aquatiques et des populations piscicoles que s'engagent à mettre en place les membres de l'association sur leurs droits de pêche.

DOCUMENTS ATTENDUS

Dans un premier temps, ce document dressera une rapide présentation du bassin versant sur lequel se trouve l'AAPPMA puis détaillera le diagnostic établi sur le linéaire de l'AAPPMA. En suivant la même logique que le PDPG (BOUDOT T., 2015), le diagnostic du PGP se basera sur l'espèce repère du contexte étudié. La réalisation des phases vitales de l'espèce repère (reproduction, éclosion, croissance) détermine la bonne fonctionnalité ou non du milieu. Toute perturbation susceptible de porter atteinte au bon accomplissement du cycle vital sera identifiée.

En conséquence, sur les parcours de l'association, une liste des facteurs limitant sera établie. Ce diagnostic permettra de définir les actions nécessaires à la réhabilitation, l'entretien et l'amélioration du milieu, en corrélation avec la gestion de l'activité pêche. Ce document technique servira de cadre aux actions locales et d'outil de base dans la discussion avec les partenaires et les usagers du milieu aquatique.

LE BASSIN VERSANT DE LA BRECHE

LIMITES ADMINISTRATIVES

Le bassin versant de la Brèche se situe dans l'Oise, en Picardie, dans le bassin Seine-Normandie. Sa surface est de 468 km² et totalise environ 130 km de cours d'eau divisés en cinq masses d'eau représentées sur la figure 1 ci-dessous. La Brèche est une rivière classée en 1^{ère} catégorie piscicole.

Tableau 1 : Libellé des masses d'eau du bassin versant de la Brèche

Code Masse d'eau	Dénomination	Longueur (km)
FRHR218	La Brèche de sa source au confluent de l'Arré	26,2
FRHR219	L'Arré de sa source au confluent de la Brèche	15,7
FRHR220	La Brèche du confluent de l'Arré au confluent de l'Oise	19,2
FRHR220-H2071000	Ru de la Garde	7,35
FRHR220-H2073000	Ruisseau de la Béronnelle	12,3

Le cours principal de la Brèche prend sa source à Reuil sur Brèche et se jette dans l'Oise à Villers Saint Paul.

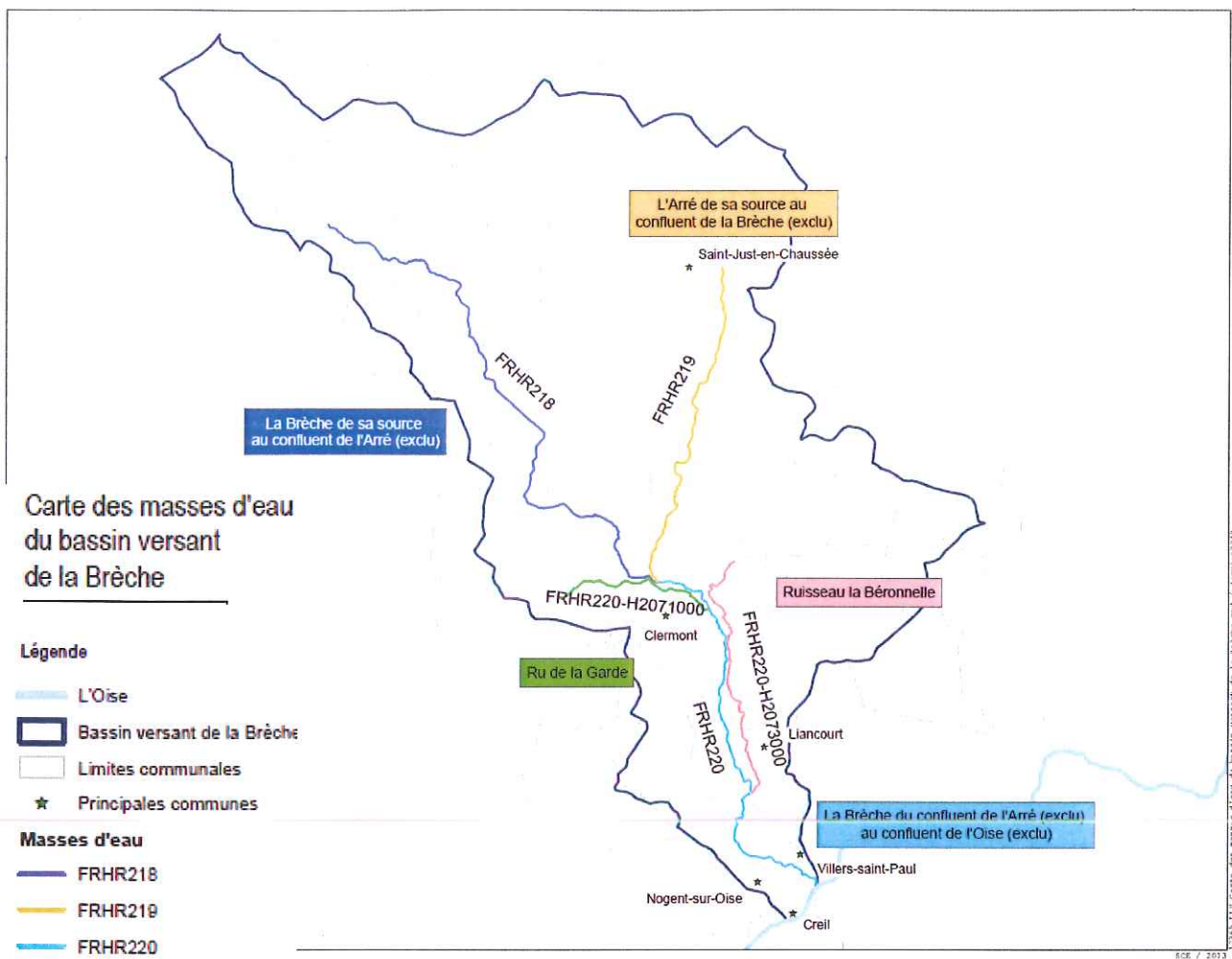


Figure 1 : Découpage des masses d'eau du bassin de la Brèche

CLIMAT

Situé au nord du bassin parisien, le bassin de la Brèche bénéficie d'un climat de transition à la jonction entre la tendance océanique de la partie occidentale du pays et la tendance continentale des régions plus orientales. Le climat reste océanique mais dégradé. Les conditions climatiques sont modérées sans froids intenses ni chaleurs excessives.

GEOLOGIE

La nature des roches sur le bassin versant oriente le mode d'écoulement de surface, en fonction de la perméabilité ou encore de la capacité de rétention des eaux, et donc l'hydrologie des cours d'eau. Le bassin versant de la Brèche appartient à la partie nord du bassin sédimentaire de Paris.

Sur la carte géologique au 1/250 000, deux grandes entités géologiques sont observables en partie amont et aval du bassin. Le cours principal de la Brèche et ses abords sont composés d'alluvions récentes fluviales. La partie amont présente des terrains du Crétacé supérieur composés majoritairement de craies et grès. La partie aval est formée de terrains du Paléocène-Eocène (Tertiaire) composés en majorité de sables, d'argiles et de calcaires de l'Eocène déposés sur le substrat crayeux.

Le bassin versant de la Brèche s'inscrit dans un contexte géologique homogène composé de roches sédimentaires assez jeunes (Crétacé et Tertiaire). La partie amont du bassin présente des sédiments déposés au fond des mers du Crétacé, devenus des calcaires et de la craie. La partie aval reflète les régressions/transgressions des mers au Tertiaire, ayant laissé des dépôts de sable et de calcaire. Les écoulements diffèrent selon la roche sur laquelle ils s'écoulent. Cette différence est notamment visible dans les zones sableuses où l'infiltration est plus conséquente que sur les autres roches.

ELEMENTS D'HYDROGEOLOGIE

L'hydrogéologie étudie la distribution et la circulation de l'eau souterraine dans le sol et les roches, en tenant compte de leurs interactions d'une part avec les conditions géologiques et d'autre part avec les eaux de surface.

Les nappes présentes dans les différents types de sols du bassin de la Brèche sont la nappe de la Craie, les aquifères du Tertiaire et alluvionnaires.

HYDROLOGIE

Il existe une seule station hydrométrique sur la Brèche à Nogent sur Oise, référencée H7602010. Les données issues de cette station ont été collectées entre 1969 et 2012. Cette chronique de débits est suffisante pour tirer des tendances.

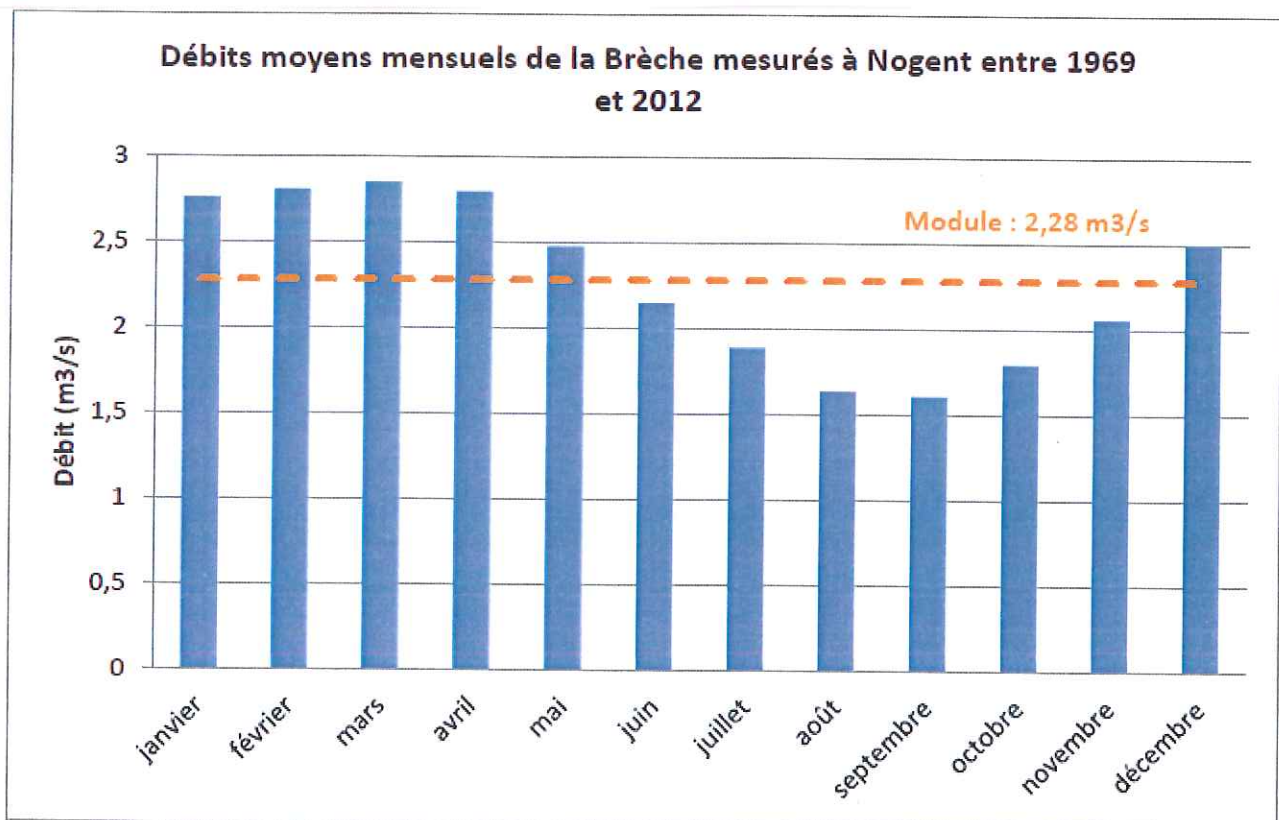
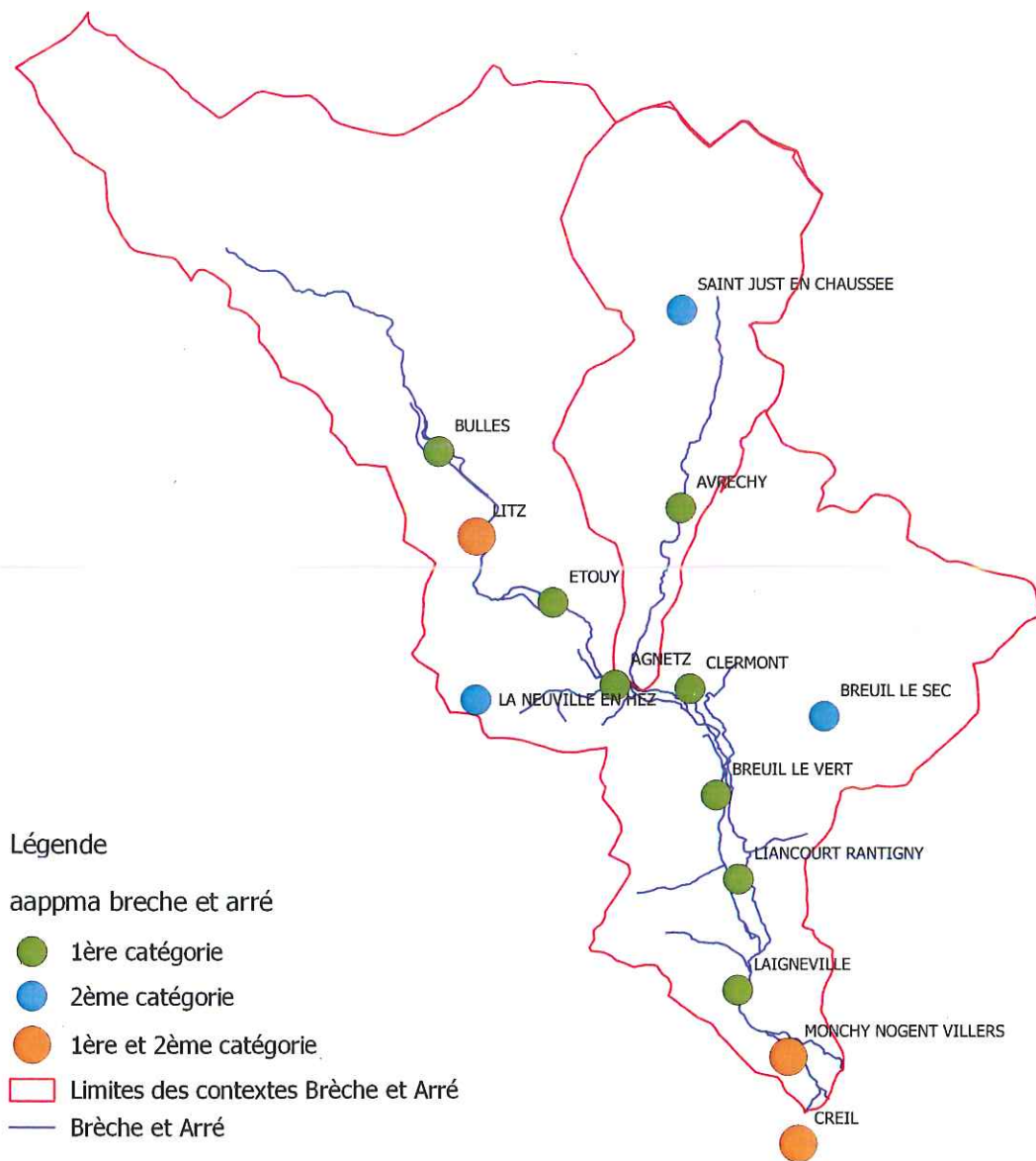


Figure 2 : Débits moyens mensuels de la Brèche à Nogent

L'analyse des débits moyens mensuels témoigne d'une faible amplitude annuelle des débits. Moins de 1,5 m³/s séparent le débit minimum de 1,61 m³/s au débit maximum de 2,85 m³/s. Ce faible écart est à mettre en relation avec la géologie du bassin versant, notamment la connexion entre le cours d'eau et la nappe.

L'ACTIVITE PECHE SUR LE BASSIN VERSANT DE LA BRECHE

Les bassins de la Brèche et de l'Arré comprennent 14 AAPPMA dont 3 sur plans d'eau, trois mixtes et 8 de 1^{ère} catégorie. Le linéaire géré par les AAPPMA de 1^{ère} catégorie sur la Brèche correspond à 50% du linéaire.

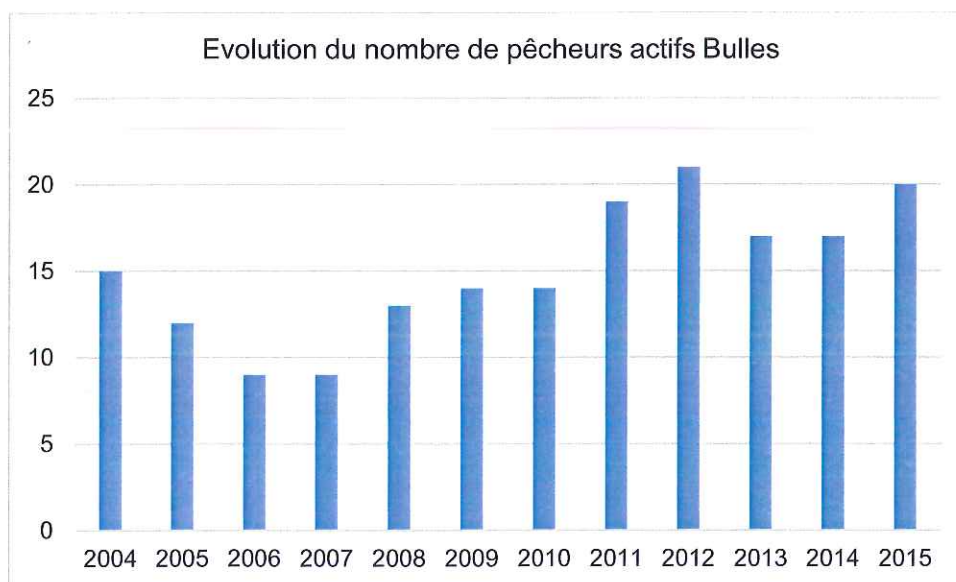


AAPPMA LA TRUITE BULLOISE

Selon leurs obligations légales (L.434-3 du CE), les Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) contribuent à la surveillance de la pêche, exploitent les droits de pêche qu'elles détiennent, participent à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et effectuent des opérations de gestion piscicole. Celles-ci sont obligatoirement regroupées en une Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

AAPPMA La Truite Bulloise	
Président	Joseph STEINMETZ
Téléphone	03.44.71.84.18 / 06.12.25.67.76.
Adresse de l'AAPPMA	60130 Mairie de Bulles
Vente de carte de pêche par internet	Non
Site internet	www.truitebulloise.jimdo.com
Linéaire parcours en 1 ^{ère} catégorie	4300 m

La carte de pêche est disponible en prenant contact avec le Président de l'AAPPMA.



IDENTIFICATION DES BAUX DE PECHE

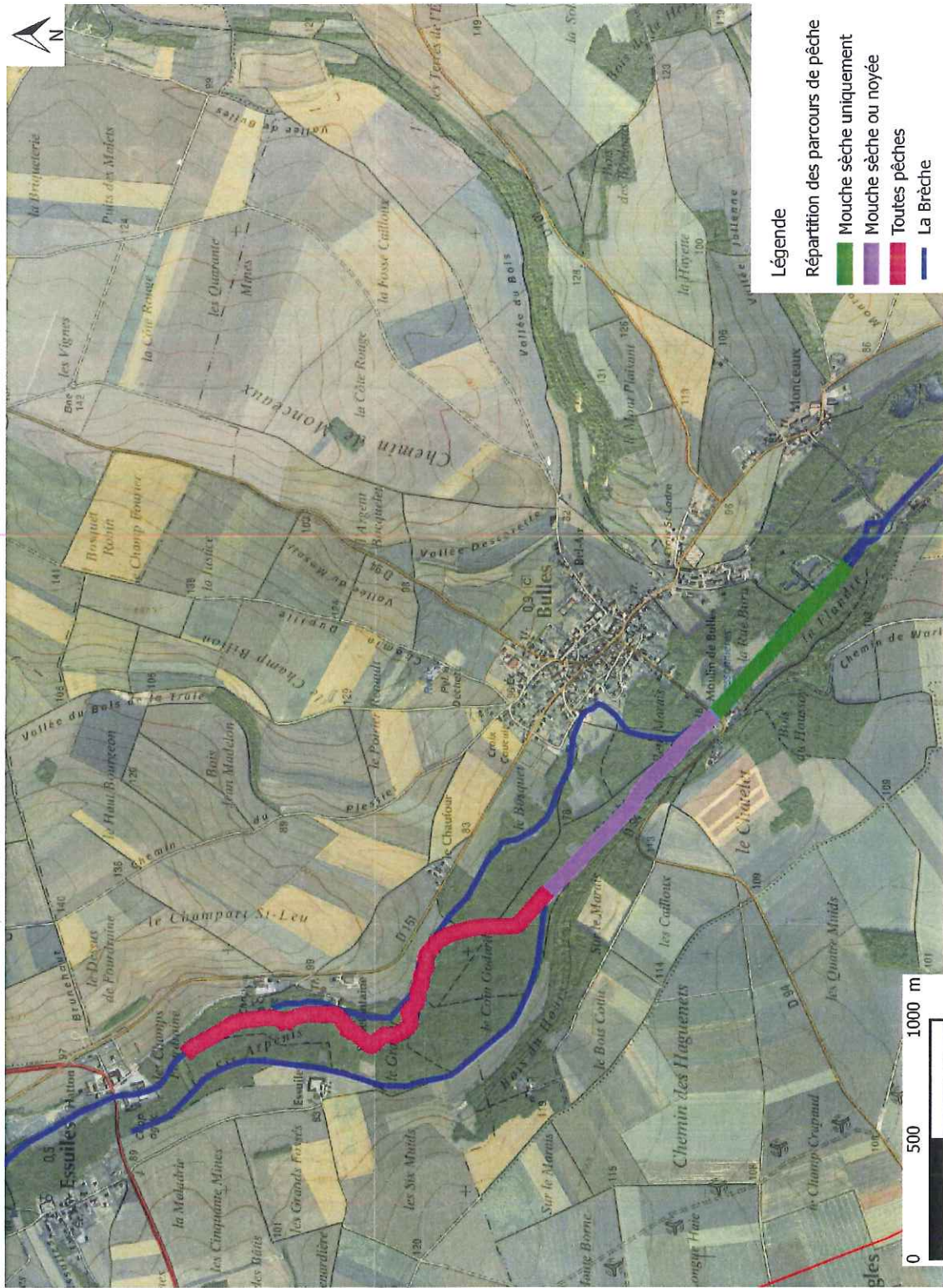


Figure 3 : Carte des parcours de pêches de l'AAPPMA de Bulles

ACTIVITES DE L'AAPPMA

L'AAPPMA dispose de trois parcours de pêches, indiqués sur la figure 3.

Elle pratique une pêche dites « sans tuer » sur l'espèce Truite fario et ne déverse plus de truites arc en ciel durant la saison de pêche.

L'AAPPMA met en œuvre des actions de restauration : restauration de frayères à Truite fario, diversification des écoulements et des habitats et également des travaux d'entretien des berges et de la ripisylve. En 2013, l'AAPPMA de Bulles a effectué, en collaboration avec la FDPMA, deux recharges granulométrique (en amont et en aval du Moulin de Bulles) et a disposé des éléments de diversification d'habitats, tels que des blocs de 300 à 400mm et des déflecteurs.

SUIVIS DE LA QUALITE DE L'EAU

INVENTAIRES PISCICOLES

Les inventaires piscicoles présentés ci-dessous ont été réalisés afin d'avoir un état initial et d'effectuer le suivi des aménagements. Les résultats synthétisés dans les tableaux 2 et 3 montrent une amélioration du peuplement piscicole.

Station amont – création de frayères

Tableau 2 : Synthèse des inventaires piscicoles amont

Espèce	Nom Latin	Code	Effectifs avant travaux (2013)	Effectifs après travaux (2014)	Effectifs après travaux (2015)	Evolution
Chabot	<i>Cottus Gobio</i>	CHA	33	79	80	=
Truite arc en ciel	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	TAC	1	4	6	+
Truite fario	<i>Salmo trutta fario</i>	TRF	19	59	41	-

Dans ces effectifs, les classes d'âge juvénile - 0+ et 1+ - de la Truite fario ont vu leurs effectifs augmenter de plus de 30%.

Station aval du Moulin de la pisciculture

Tableau 3 : Synthèse des inventaires piscicoles aval

Espèce	Nom Latin	Code	Effectifs avant travaux	Effectifs après travaux (2014)	Effectifs après travaux (2015)	Evolution
Chabot	<i>Cottus Gobio</i>	CHA	242	298	509	+
Epinoche	<i>Gasterosteus acculeatus</i>	EPI	47	30	14	-
Epinochette	<i>Pungitus pungitus</i>	EPT	4	3	0	-
Lamproie de planer	<i>Lampetra planerii</i>	LPP	135	257	193	-
Truite arc en ciel	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	TAC	9	21	27	+
Truite fario	<i>Salmo trutta fario</i>	TRF	65	54	118	+

Après les travaux de diversification des habitats, une augmentation de la densité piscicole de 30% est observée. On retrouve les mêmes espèces, dont 2 espèces accompagnatrices de la Truite fario et deux espèces ubiquistes. Les truites arc en ciel proviennent quant à elles de la pisciculture située en rive droite de la station d'inventaire.

Une station d'inventaire piscicole du réseau de suivi national est présente à l'amont du parcours de l'AAPPMA. En 2008 et 2010, les résultats de ces suivis révèlent une qualité qui s'améliore (8.6 en 2008 et 4.6 en 2010).

QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE

Des mesures ont été réalisées en 2012 par le bureau d'études SCE sur la Brèche à Bulles. Les résultats sont donnés dans le tableau 4 :

Tableau 4 : Résultats des mesures physico-chimique à Bulles en 2012 (source SCE)

Etat physico-chimique	Moyen
O2 dissous	NC
Saturation O2	NC
DBO5	1.90
NH4	0.06
NO2	0.11
NO3	20.20
Phosphore total	0.32
Orthophosphates	0.89
pH	8.05
Carbone organique	NC
Température	NC

Ces résultats témoignent d'un état physico-chimique moyen. Les concentrations en matières phosphatées sont responsables de cet état. Elles sont certainement dues à des rejets de la station de mesure et ne sont donc pas représentatives de l'état global du cours d'eau.

Des données sur la qualité des sédiments ont été collectées et analysées sur la Brèche en 2012. L'étude de la composition physico-chimique des sédiments, notamment de leur contamination par les métaux lourds et les hydrocarbures, permet notamment de préciser les nuisances « enregistrées » par le sédiment. Les paramètres mesurés sont la granulométrie, la caractérisation agronomique des sédiments (utile en cas d'épandage), les éléments traces métalliques, les PCB (polychlorobiphényles) et les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques).

Les valeurs mesurées pour chacun des paramètres sont présentés dans le tableau 5.

Tableau 5 : Qualité des sédiments sur la Brèche à Bulles - SCE 2012

Paramètre	Unité	SEQ-Eau (version 2)				La Brèche à Bulles
		Très bonne	Bonne	Moyenne	Mauvaise	
Granulométrie						
Argile (<2µm)	g/kg					125.3
Limon fin (2 à 20µm)	g/kg					196.3
Limon grossier (20 à 50µm)	g/kg					579.6
Sable fin (50 à 200µm)	g/kg					104.6

Sable grossier (200 à 2000µm)	g/kg					0.3
Caractérisation agronomique						
Matière sèche	%					55.8
pH						8
Eléments traces métalliques						
Ar	mg/kg	1	9.8	33		0.005
Cd	mg/kg	0.1	1	5		<0.005
Cr	mg/kg	4.3	43	110		0.005
Cu	mg/kg	3.1	31	120		0.041
Hg	mg/kg	0.02	0.2	1		<0.005
Ni	mg/kg	2.2	22	48		0.007
Pb	mg/kg	3.5	35	120		0.009
Zn	mg/kg	12	120	460		0.041
PCB Congénérés						
PCB - 28	µg/kg					<10
PCB - 52	µg/kg					<10
PCB - 101	µg/kg					<10
PCB - 118	µg/kg					<10
PCB - 138	µg/kg					<10
PCB - 153	µg/kg					<10
PCB - 180	µg/kg					<10
Total des 7 PCB	µg/kg	6	60	670		< 70

Au vu de ces résultats, les sédiments de la Brèche présentent une forte concentration en HAP. Ces molécules peuvent provenir de la combustion des carburants automobiles, de la combustion domestique (charbon, bois, ...) de la production industrielle (aciéries, alumineries, ...) de la production d'énergie ou encore des incinérateurs. Les concentrations confèrent à la Brèche une qualité globalement moyenne.

Les concentrations en éléments traces métalliques dans les sédiments sont faibles et ne viennent donc pas perturber la qualité du milieu.

DIAGNOSTIC DU MILIEU

L'AAPMA de Bulles est l'association la plus en amont sur la Brèche, à 5.5km de la source. Son parcours représente 4,3 km de cours d'eau.

Un obstacle à la continuité écologique est présent dans sa partie centrale : le Moulin de Bulles permet l'alimentation en eau de la pisciculture située en rive droite.

Le parcours possède dans son intégralité un tracé rectiligne, perché et recalibré dont la conséquence directe est un gabarit surdimensionné, une perte d'habitats et des écoulements peu diversifiés. Les largeurs à pleins bords varient entre 5 et 8,50m. Les profondeurs moyennes varient entre 0.30 et 1.00m, il n'existe pas de lit d'étiage.

La granulométrie est peu variée, constituée de limons et vase majoritairement et secondairement de graviers, exceptée sur les zones ayant bénéficié de recharge granulométrique. L'AAPPMA veille à décolmater ces zones avant la période de reproduction de la Truite fario, qui est ici notre espèce repère.

Le parcours toutes pêches dispose d'une diversité de faciès et d'habitats plus satisfaisants que les parcours aval. Les parcours mouche sèche ou noyée et mouche sèche uniquement, hors secteurs restaurés, sont des biefs perchés rectilignes au gabarit surdimensionné. Les berges sont verticales, constituées de limons. Leur fonctionnalité biologique est faible, les habitats liés aux berges sont peu présents. La ripisylve est en bon état mais la classe d'âge de la strate arborée est homogène et peu d'arbustes sont présents. Les écoulements sont diversifiés par la présence de déflecteurs seulement. Un déficit en habitats est à noter sur ce secteur.

La situation perchée de ces deux parcours entraîne une déconnexion avec la nappe d'accompagnement. Dans un contexte de changement climatique, cette situation peut amener, à terme, à un abaissement de la ligne d'eau sévère en période d'étiage. En effet, le niveau des nappes diminuant, du fait notamment des prélèvements divers toujours croissants (eau potable, irrigation agricole, ...) couplé à un cours d'eau en situation perchée, ne lui offrent pas un soutien du débit en période d'étiage.

Le lit majeur est occupé par des peupleraies. Rappelons également que le peuplier est un grand consommateur d'eau. Cette essence n'est pas favorable en haut de berge car ses racines ne participent pas à la création de caches. Ses feuilles, une fois en décomposition (lente) dans l'eau, relâchent des phénols qui sont des molécules toxiques pour la faune aquatique.

Recommandations du PDPG (milieu et gestion piscicole)

Les actions de préservation et de restauration du milieu sont groupées dans le tableau ci-dessous. Toutefois, il n'est pas exhaustif et d'autres actions peuvent être discutées.

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions	Intitulé et description action	Localisation	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce repère	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / disposition du SDAGE	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	Continuité écologique	Arasement ou aménagement d'ouvrages	Seuils : moulins de la Barrière, de Laigneville Moulins : Sailleville, Cauffry (2), St Gobain, Séravenne, Du pont de pierre, Fitz James (2), Bailly le Bel Breuil le Sec, Laigneville	R220	Ecosystèmes d'eau courante restaurés et retour des espèces typiques, libre circulation des espèces aquatiques, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 16 Disp. 60	Protection et restauration des milieux
			Moulins : Becquerel, Hatton, Saine Fontaine, Chatelet, Monceaux, Warville, Reuil, d'en bas, Ramecourt, d'en haut, de la Brèche Barrage à Etouy Enlèvement des grilles placées dans le lit mineur	R218				
1	Restauration hydromorphologique	Déblai remblai, remèandrage, renaturation	Grande partie du linéaire est concerné. Action à réaliser préférentiellement après la restauration de la continuité écologique	R218 et R220	Amélioration de la qualité de l'eau et gain de frayères et de pépinières	Amélioration et préservation de la qualité physicochimique	Orientation 15 Disp. 49, 53	
2	Ripisylve	Plantation ou entretien et mise en place de bandes enherbées	Breuil le Vert, Clermont, Montreuil sur Brèche, Sénécourt Nogent sur Oise, Villers St Paul, Montreuil sur Brèche	R218 et R220 R220-H2073 000	Diversifier les habitats	Ripisylve fonctionnelle et lutte contre le colmatage	Orientation 4 Disp. 12, 13, 14 Orientation 15 Disp. 48	

3	Gestion des espèces exotiques envahissantes	Ragondins	Fitz James, Villers St Paul, Montreuil sur Brèche, Bulles, Etouy	R218 et R220	Préserver la biodiversité et les habitats	Lutte contre une homogénéisation de la diversité (ripisylve) et contre le colmatage (faune)	Orientation 20 Disp. 88 et 89	Protection et restauration des milieux
		Toutes espèces végétales confondues	Reuil, Montreuil, Essuiles, Bulles, Etouy, Agnetz, Clermont, Fitz James, Breuil le Sec, Breuil le Vert, Liancourt, Villers St Paul, Nogent sur Oise	R218 et R220 R220-H2073 000				

La gestion piscicole

Gestion globale préconisée sur le contexte	Gestion raisonnée
Cas particulier de gestion	Gestion patrimoniale à partir du Moulin de Monceaux

OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'AAPMMA

Située dans la partie amont de la Brèche, le parcours possède des zones de reproduction potentielles et effectives pour la Truite fario et ses espèces d'accompagnement. Aussi, l'AAPPMA a la volonté d'améliorer les capacités de reproduction et d'accueil de son parcours.

ACTIONS RETENUES POUR LE PGP

Ce document contient la liste des différentes actions qui seront réalisées au cours de l'exercice quinquennal, en termes de protection du milieu aquatique et de gestion halieutique. Ils sont un document d'orientation permettant d'adapter la gestion par le croisement des données sur la fonctionnalité piscicole du milieu et celles sur la pression de pêche exercée.

Les objectifs globaux en restaurant **la qualité morphologique** des cours d'eau sont d'améliorer la qualité physico-chimique de l'eau et l'habitat (poissons, invertébrés). La restauration hydromorphologique (déblai/remblai, reméandrage, renaturation) est préconisée dans le PDPG sur une grande partie du linéaire. Les actions ambitieuses en découlant doivent être menées **après** la restauration de la continuité écologique. De ce fait, les actions présentées à l'AAPPMA pour améliorer son parcours sont dites légères. La gestion des espèces exotiques envahissantes sera également abordée.

Les actions visent la diversification des habitats par des techniques peu onéreuses et facilement réalisables :

- Restauration de frayères en faveur de la Truite fario
- Diversification des habitats et des écoulements
- Création de banquettes d'hélophytes
- Gestion raisonnée de la ripisylve
- Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes

Lors de la mise en œuvre des actions milieux inscrites dans son PGP, l'AAPPMA fera appel à la FDPPMA pour une assistance technique et administrative.

Gestion piscicole

La gestion piscicole recherchée par l'AAPPMA de Bulles est une gestion patrimoniale, comme inscrit dans le PDPG 2015. Les actions réalisées et à venir permettent une gestion de ce type sur le parcours de l'AAPPMA.

Action 1 : Restauration de frayères en faveur de la Truite fario	PRIORITE ****
Enjeux : Améliorer la capacité de production du cours d'eau	
Objectif :	
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les efforts engagés par l'AAPPMA pour augmenter les surfaces de reproduction de la Truite fario 	
Secteur de gestion : Parcours mouche sèche de l'AAPPMA de Bulles	
TACHES	
<u>Contexte / Argumentaire :</u>	
Les actions déjà réalisées montrent des résultats satisfaisants. L'AAPPMA veut poursuivre ses efforts et prolonger les zones de reproduction en aval du pont en réalisant une recharge granulométrique ainsi qu'un pincement des écoulements pour créer une surface supplémentaire de reproduction.	
<u>Détails techniques/Protocole :</u>	
Des épis déflecteurs seront disposés en aval de ceux positionnés en 2013, ainsi la surface où seront dirigés les écoulements se verra rechargée avec une granulométrie de type graviers sur une épaisseur de 30 cm. Cette disposition permettra l'oxygénation des graviers : augmentation de la surface d'échange avec la zone hyporhéique favorable aux processus d'autoépuration de l'eau et oxygénation des œufs déposés par la Truite fario en période de reproduction.	
<u>Intervenants/partenaires</u>	
AAPPMA de Bulles, FDPPMA de l'Oise, Syndicat de rivière, collectivités, ...	
<u>Cadre réglementaire / démarches préalables :</u>	
Les travaux sont soumis à :	
Déclaration si la longueur est < à 100m	
Autorisation si la longueur est > 100m	
Période d'intervention : Les travaux seront réalisés lors de la période de basses eaux et hors des périodes de fraies des espèces piscicoles présentes (Truite fario, Chabot)	
<u>Prévisionnel coût (H.T.) / Main d'œuvre :</u>	
Temps de travail : 1 journée à 6 personnes	
Achat de graviers :	
Location de matériel :	

Action 2 : Améliorer la capacité d'accueil du cours d'eau	PRIORITE ****
Enjeux : Diversification des habitats	
Objectif :	
<ul style="list-style-type: none"> - Reconquérir la diversité des habitats aquatiques des secteurs dégradés - Favoriser la diversité des écoulements, de la nature des fonds et des hauteurs d'eau dans les zones homogènes - Privilégier la conservation d'un lit dynamique et varié surtout en période d'étiage 	
Secteur de gestion : Parcours mouche sèche ou noyée et parcours toutes pêches de l'AAPPMA de Bulles	
TACHES	

Contexte / Argumentaire :

Le diagnostic a révélé un manque d'habitats propices à l'espèce repère et ses espèces d'accompagnement. Le secteur, très impacté par les obstacles à la continuité écologique, ne permet pas une large gamme d'actions. Les actions visent ici à recréer des habitats sur les secteurs peu diversifiés.

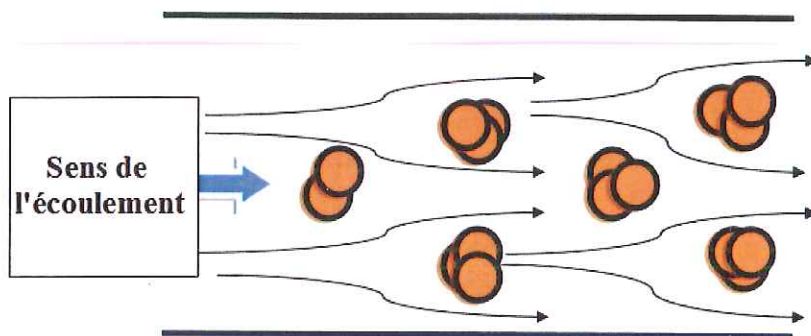
Détails techniques/Protocole :

Diversification des écoulements : bien dimensionnée, elle permet de retrouver les successions naturelles radier/mouille qui constituent des habitats favorables pour la faune aquatique. La pose de déflecteurs sur les tronçons rectilignes et chenalisés permet de redonner une certaine sinuosité et diversité au cours d'eau.

- **Pose de blocs épars**

La granulométrie n'excédera pas 300mm, les blocs ne devront pas être mélangés à une matrice argileuse ou terreuse. La nature géologique des blocs doit être identique ou très proche à la situation originelle. Les sources d'approvisionnement ne doivent pas être éloignées et les conditions d'exploitation doivent être respectueuses de l'environnement (BRAMARD, 2010).

Installation de blocs de pierres dans le cours d'eau pour diversifier les vitesses et créer des zones de repos pour les poissons adultes (compter 5 blocs pour 1 truite adulte) et éventuellement des zones de reproduction dans les plages de graviers qui se forment entre les blocs.



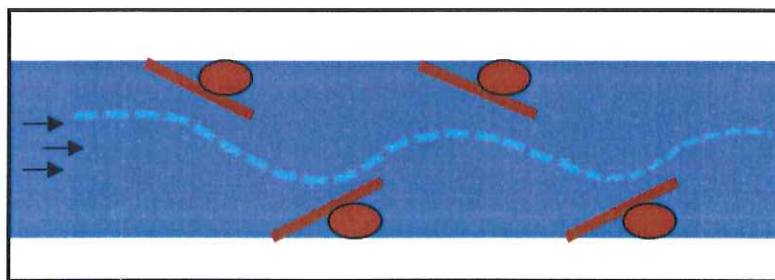
- **Pose d'épis déflecteurs**

Les déflecteurs seront réalisés en tressage noisetiers et/ou fagots de branchages morts (issus de l'entretien de la ripisylve si possible et hors peupliers) et fixés à des pieux battus. Ils doivent être suffisamment ancrés en berges et au fond afin d'éviter le contournement ou l'incision.

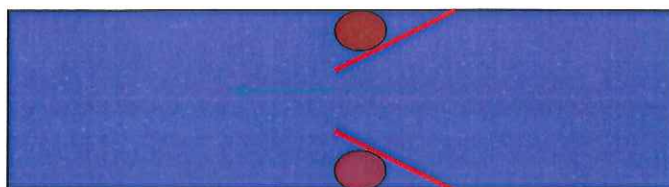
Ils ne présentent pas une hauteur importante et sont calés pour dévier le courant uniquement à l'étiage. En cas de montée d'eau, même minime, les déflecteurs doivent être immergés pour éviter les contraintes hydrauliques.

Deux positionnements sont proposés sur ce parcours :

Déflecteurs alternés : ils favorisent la sinuosité des écoulements.



Défecteurs face à face : ils favorisent le pincement de la lame d'eau, rétrécissent la largeur d'écoulement et créent des micros turbulences favorables à la diversification des substrats.



Le déflecteur ne doit pas entraîner d'érosion de la berge opposée.

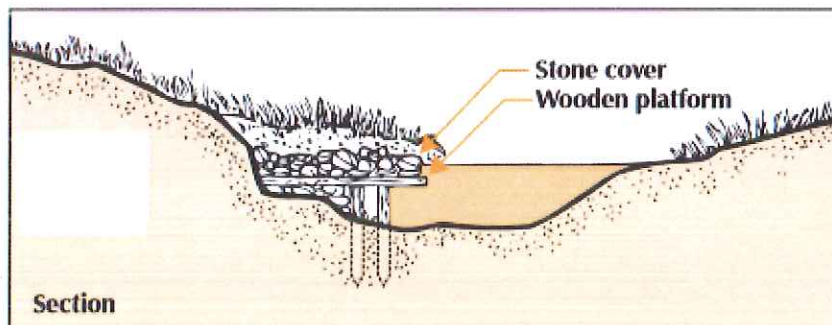
- **Les abris types « sous berges »**

Placer en bordure d'un profond ou en **fin de courant**, avec un ancrage horizontal en berge. Leur côte est fixée à 0,15m au-dessus du niveau d'eau à l'étiage ou en s'inspirant des informations données par le cours d'eau (sous-berge existante,...). Les pieux doivent être espacés d'environ 0,5 m.

Positionner la ou les lisses (selon la largeur souhaitée) sur les pieux. La ou les fixer à l'aide de pointes.

Placer une feuille de géotextile biodégradable (fibre de coco) sur la (les) planche(s).

Ajouter de la terre végétale et de mottes d'herbe sur le géotextile. Envelopper le tout dans le géotextile puis le fixer par un léger déblai depuis la rive.



Les caches peuvent être favorisées par une ripisylve constituée d'essences au développement racinaire important (frênes, saules, aulnes) ou par des herbiers aquatiques.

Intervenants/partenaires

AAPPMA de Bulles, FDPPMA de l'Oise, Syndicat de rivière, collectivités, ...

Cadre réglementaire / démarches préalables :

Les travaux sont soumis à :

Déclaration si la longueur est < à 100m

Autorisation si la longueur est > 100m

Période d'intervention : Les travaux seront réalisés lors de la période de basses eaux et hors des périodes de fraies des espèces piscicoles présentes (Truite fario, Chabot)

Prévisionnel coût (H.T.) / Main d'œuvre :

Temps de travail : selon le nombre d'éléments à réaliser (compter 0.25 jour / petit ouvrage)

Blocs dispersés : 1,2 à 2€ / unité

Epis : dépend de la provenance des matériaux

Enjeux : Qualité du patrimoine naturel et du paysage

Objectif : Restaurer la dynamique fluviale, Préserver ou réhabiliter la qualité de l'eau
Valoriser le cours d'eau sur le plan ludique, paysager et pédagogique

Secteur de gestion : Partie aval du parcours de l'AAPPMA de Bulles

TACHES

Contexte / Argumentaire :

Sur son parcours, l'AAPPMA a identifié des secteurs où des banquettes sont en cours de sédimentation et de végétalisation. Afin d'améliorer la qualité de la rivière et de redonner au cours d'eau un gabarit adapté, la réalisation de banquettes est préconisée dans la partie amont au moulin de Plantoignon.

Détails techniques/Protocole :

Construction de banquettes avec dispositif de protection en génie végétal et boudin d'hélophytes

Le reprofilage en pente douce des berges et la reprise des matériaux contenus dans la berge est nécessaire. Sur le linéaire de l'AAPPMA, des bourrelets de curage sont encore disposés le long des berges et ne nécessitent que « peu » de moyens pour être mobilisés et réinjectés dans le cours d'eau : coupe de ripisylve et dessouchage avant de « pousser » les matériaux dans le lit mineur.

Ensemencement : utilisé pour recréer un couvert herbacé, le semis sera mis en place à raison de 20g/m². Ils ne seront pas entrepris en période de gelée, ni de fortes chaleurs, ou en cas de sécheresse, ni de fortes pluies. Le mélange grainier (cf tableau ci-dessous) sera rustique et devra offrir une bonne résistance à la sécheresse (fétuque, ray-grass, plantain, ...). L'ensemencement aura lieu avant la mise en place du géotextile.

Nom latin	Nom français
<i>Festuca rubra tracante</i>	Fétuque rouge traçante
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque élevé
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré
<i>Lolium perenne</i>	Ray gras anglais
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés
<i>Agrostide tenuis</i>	Agrostide
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé
<i>Trifolium alba</i>	Trèfle blanc
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine

Hélophytes : Les plantes seront issues du milieu naturel adjacent (marais avec plantes aquatiques omniprésents le long du parcours). Les espèces adaptées sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Nom latin	Nom français
<i>Carex acutiformis</i>	Laïche des marais
<i>Carex paniculata</i>	Laïche paniculée
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux acore
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère
<i>Sparganium ramosum</i>	Rubanier commun
<i>Typha latifolia</i>	Massette à large feuille
<i>Carex riparia</i>	Laïche des rives
<i>Carex acuta</i>	Laïche aiguë
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique

Géotextile : Un géotextile biodégradable coco tissé : treillis coco type H2M2 700g/m², largeur de lés de 2 mètres sera utilisé pour recouvrir les berges retalutées.

Les travaux auront lieu en basses eaux de manière à favoriser la reprise de la végétation.

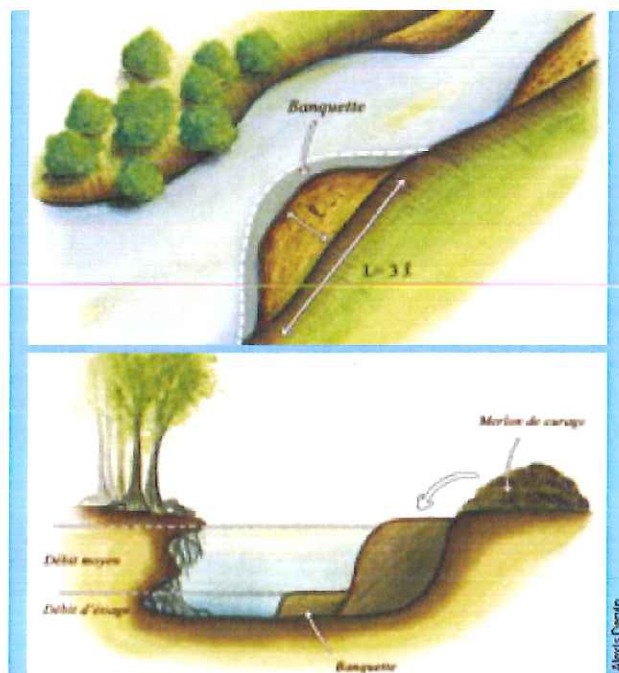


Figure 4: Schéma de l'implantation de banquettes efficaces. Source : Durllet P. coord. - 2009 - Éléments techniques pour la préservation des ruisseaux.

Intervenants/partenaires

Membres bénévoles de l'AAPPMA, FDPPMA, Cater, Syndicat de rivière

Cadre réglementaire / démarches préalables :

La réalisation de banquettes est soumise à déclaration ou autorisation selon le linéaire envisagé. La FDPPMA sera consultée pour apporter un soutien technique et réaliser les démarches administratives pour l'AAPPMA.

Prévisionnel coût (H.T.) / Main d'œuvre :

Coûts dépendant du linéaire concerné et à établir au cas par cas.

Action 4 : Entretien raisonnée de la ripisylve	PRIORITE **
Enjeux : Préserver la biodiversité autochtone, maintenir la stabilité des berges	
Objectif : Améliorer le fonctionnement écologique des milieux riverains au cours d'eau Empêcher le développement d'espèces exotiques envahissantes sur de nouveaux territoires.	
Secteur de gestion : L'ensemble du parcours	
DEFINITION	
<p>La ripisylve est l'ensemble des formations végétales (arborée, arbustives et herbacées) présentes sur les berges des cours d'eau.</p> <p>La berge d'un cours d'eau est une zone de transition entre le milieu aquatique et terrestre. Elle est constituée d'une partie minérale support de la végétation qui peut s'y développer.</p> <p>Ces deux éléments conditionnent la qualité des habitats aquatiques.</p>	
CONTEXTE / ARGUMENTAIRE	
<p>L'AAPPMA dispose donc d'une ripisylve satisfaisante mais parfois trop dense, ne laissant pas passer la lumière. L'ombrage ne permet pas à la végétation aquatique de se développer. A l'aval du parcours, la végétation aquatique constituerait un habitat supplémentaire dans un environnement qui en manque. Placer des puits de lumière ponctuellement serait une plus-value aux travaux effectués en amont sans trop de démarches administratives à effectuer.</p> <p>Cette fiche vise à présenter la gestion raisonnée de la ripisylve. En effet, les parcours de pêche sont souvent victime d'un entretien excessif (coupes à blanc, structure en âge monotone, ...). Cet entretien excessif favorise le réchauffement de l'eau et potentiellement le développement accentué de la végétation aquatique.</p>	
<u>Détails techniques/Protocole :</u>	
<p>Entretien raisonnée :</p> <p>L'ensemble de ces travaux s'effectue en période de repos végétatif, du 1^{er} novembre au 31 mars. Les traversées dans la rivière sont à proscrire en raison de la présence de frayères dans le lit du cours d'eau.</p> <p>Proscrire les coupes rases.</p> <p>Maintenir des vieux arbres sénescents dans la mesure où ils ne présentent pas de risques pour la sécurité piétonne ou fluviale. Ces éléments représentent un véritable intérêt écologique (chauve-souris, insectes xylophages, pics, ...).</p> <p>Elagage et abattage des arbres : Elaguer les branches basses. Encourager le mode d'entretien et la création de têtards : frênes, saules, chênes, ...</p> <p>La coupe sélective des arbres en cépées : Maintenir des rejets de différents diamètres et veiller à maintenir un équilibre de la cépée. Selon les risques de chutes, supprimer les brins morts, dépérissants, ou de gros diamètres.</p> <p>Entretenir les arbres têtards : valoriser une taille douce tous les 6 à 10 ans selon les essences. La taille doit être réalisée pendant l'hiver et les branches ne doivent pas dépasser 10 cm de diamètre.</p> <p>Remplacement des arbres aux systèmes racinaires non adaptés (peuplier à proscrire à moins de 6m des cours d'eau)</p> <p>Lutter contre l'extension des espèces exotiques envahissantes (cf. fiche action 5)</p> <p style="text-align: center;">Un entretien tous les deux ans est suffisant !</p>	

Intervenants/partenaires
AAPPMA, FDPMA, Cater, Syndicat de rivière, CRPF
Cadre réglementaire / démarches préalables :
Le bassin de la Brèche bénéficiant d'un PPRE, il est impératif pour les AAPPMA d'informer le SIVB des actions envisagées et d'avoir son accord.
Prévisionnel coût (H.T.) / Main d'œuvre :
Tronçonneuse : 200.00 € Sécateur : 26.00 € Bêche : 70.00 €

Action 5 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	PRIORITE *
Enjeux : Préserver la biodiversité autochtone	
Objectif : Contrôler la prolifération des espèces exotiques envahissantes et empêcher leur développement sur de nouveaux territoires.	
Secteur de gestion : Veille sur l'ensemble des parcours de l'AAPPMA	
CONTEXTE / ARGUMENTAIRE	
<p>Le développement d'espèces exotiques envahissantes, appelé invasion biologique, correspond à la prolifération d'une espèce allochtone dans une nouvelle aire de répartition. Cette prolifération entraîne de nombreux dysfonctionnements pour les écosystèmes. En rivières et zones humides, ces espèces sont nombreuses et concernent aussi bien les milieux aquatiques que terrestres.</p> <p>En Picardie, 44 espèces de plantes exotiques sont considérées comme envahissantes en zone humide. Certaines posent de nombreux problèmes écologiques, économiques ou de santé publique (la Berce du Caucase, toxique pour l'homme par exemple).</p> <p>Les actions ci-dessous sont prescrites afin de limiter l'expansion des espèces exotiques envahissantes.</p>	
AXE 1 LUTTE ACTIVE	
La Renouée du Japon (<i>Fallopia japonica</i>)	
<p>La fauche mécanique est prescrite pour cette espèce. La Renouée du Japon réagit à la fauche en augmentant les densités des tiges et en diminuant la hauteur et le diamètre des tiges. Les diminutions des hauteurs font suite à l'épuisement des réserves durant l'année entraînant une vitalité moindre de la plante.</p> <p>L'efficacité du contrôle est accrue en augmentant le nombre de fauches dans l'année ce qui permettra d'épuiser les réserves de la plante. 6 fauches minimum de mai à octobre sont conseillées. Certaines mesures sur le site de fauche sont à appliquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lors des dégagements et des fauches : couper les tiges en dessous du premier nœud - entasser les tiges sur le site même pour limiter le transport et le risque de contamination - stocker les résidus de fauche sur une bâche en milieu ouvert et hors zone inondable de préférence sur une zone bétonnée vu le contexte humide de l'Oise - recouvrir le tas pour éviter toute dispersion par le vent - laisser sécher les résidus pour les brûler dès que possible 	

- retourner le tas 23 semaines plus tard pour favoriser le séchage
- surveiller qu'aucun résidu ne s'enracine et, lorsque c'est le cas, l'extraire immédiatement
- nettoyer les outils, les pneus et chenilles des véhicules.

Arrachage manuel précoce des nouvelles plantules (rhizome + tige)

- A effectuer d'avril à juin à l'aide de pioches
- Laisser sécher les résidus avec les produits de fauche pour les brûler également.

La lutte contre la Renouée du Japon nécessite un suivi de la gestion tous les mois pendant plusieurs années.

Pour plus d'efficacité, la lutte contre la Renouée du Japon s'accompagne d'une **plantation de ripisylve adaptée**. Les espèces ligneuses à croissance rapide sont préconisées (Saule, Aulne).

Précaution : Le retalutage et la mobilisation des merlons de curage remanient la banque de graines du sol, attention à s'assurer que la Renouée n'est pas présente sur les zones concernées.

L'Arbre à papillons (*Buddleja davidii*)

- Couper les inflorescences de septembre à janvier afin de limiter la propagation et dissémination des graines.
- Arracher les jeunes plants apparaissant à l'écart de la population de base pour limiter la propagation.
- Couper à blanc bi annuellement afin d'épuiser les plantes mères.
- Dessoucher complètement de façon manuelle ou mécanique.

Axe 2 : COMMUNICATION

Afin de préserver les zones non infestées et de lutter contre la dispersion de cette plante, différentes actions sont nécessaires :

Communication et **sensibilisation** des acteurs locaux et du grand public. Diffusion de plaquettes informatives à l'attention des riverains et des employés communaux.

Indication sur le terrain des massifs afin de recommander une méthode de gestion adéquate.

Intervenants/partenaires

Membres bénévoles de l'AAPPMA, SIVB, ...

Cadre réglementaire / démarches préalables :

Le **traitement chimique** est **prohibé** car inefficace sur ces espèces, qui, de plus, sont localisées aux abords des cours d'eau.

Prévisionnel coût (H.T.) / Main d'œuvre :

Tronçonneuse : 200.00 €

Sécateur : 26.00 €

Bêche : 70.00 €

500 Feuilles A4 : 5.50 €

Plastifieuse : 20.00 €

100 pochettes de plastification : 15.00 €

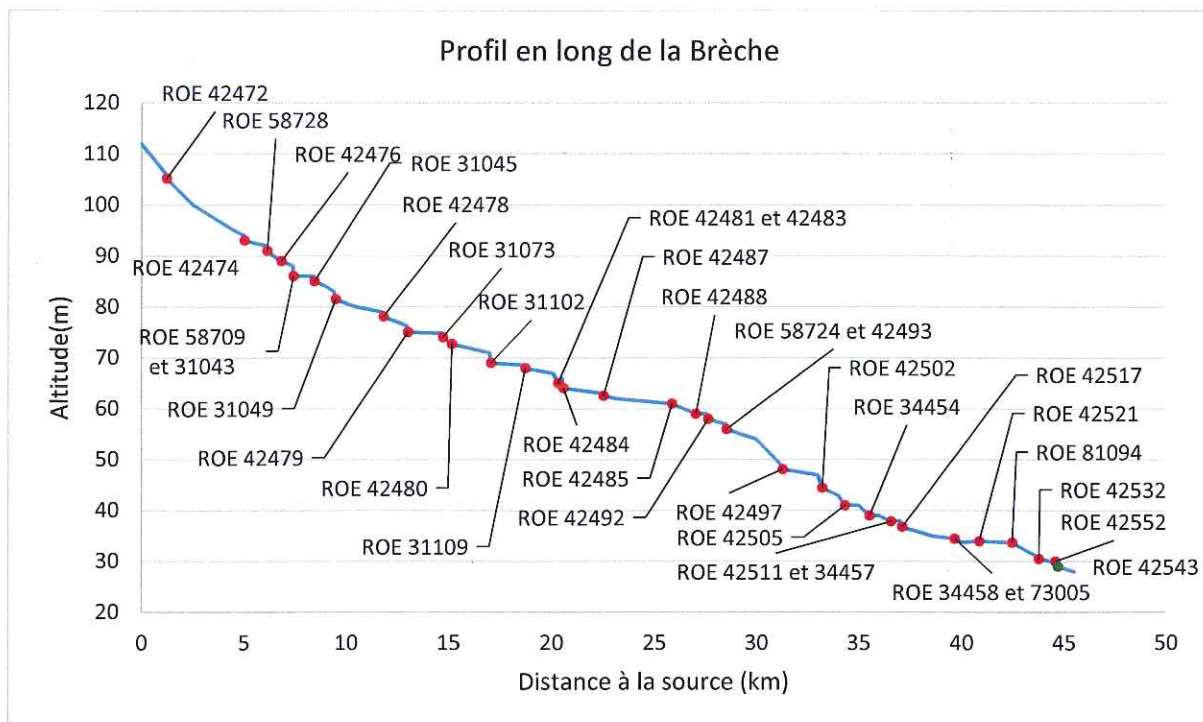
DESCRIPTION GÉNÉRALE

La Brèche est un affluent rive droite de l'Oise. Elle prend sa source à Reuil-sur-Brèche. Le cours de la Brèche se séparait historiquement en deux bras au lieu-dit « Le Fourchet » à Monchy Saint Eloi. La Grande Brèche passait à Villers Saint Paul, se jetant dans l'Oise à 28 m d'altitude. La Petite Brèche bifurquait alors vers Nogent sur Oise et se jetait dans l'Oise en amont de Creil, à près de 2km de l'autre bras. Aujourd'hui, la Petite Brèche n'est plus connectée à la Brèche et est en assec sur une grande partie de son linéaire historique.

La Brèche a subi d'important travaux hydrauliques (recalibrée et rectifiée) et connaît de nombreux ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique. Les écoulements sont majoritairement des chenaux lotique et lentique et présentent une faible diversité dû à des profils uniformes et à l'influence des ouvrages. Le couple limon/sable est la granulométrie dominante. La ripisylve, est soit est constituée de peupleraies et ne joue pas son rôle écologique (maintien des berges, création de caches, ...)

La qualité biologique est peu satisfaisante sur la Brèche amont du fait de l'hydromorphologie (envasement du lit dû à un gabarit trop grand) et s'améliore en aval. Il existe des surfaces de reproduction favorables aux salmonidés. Elles se situent :

- Pour la Brèche aval, à l'aval du moulin de Sailleville, entre le Moulin de la Séravenne et la D540, et à l'amont de la D931 au niveau du Moulin du Pont de Pierre.
- Pour la Brèche amont, à l'aval du moulin Roy, entre les communes de Bulles et Litz.
- Ces dernières années, deux frayères ont été rechargées et sont décolmatées manuellement à Bulles et à l'amont de Bulles (Moulin du Chatelet et Chauffour).



DONNEES GENERALES

Limites contexte	Amont	Sources			
	Aval	Confluence avec l'Oise à Villers Saint Paul			
	Affluents	Tous sauf l'Arré			
	Plans d'eau	52 plans d'eau sont recensés le long de la Brèche			
Principaux affluents	Ruisseau de la Béronnelle (9km), Ru de la Garde (6,9km), Ru de Soutraine (4,5km), Fossé Sainte Catherine (3,5km), Ru de Rotheleux (4,1km), Ru du Rayon (2,6km), Ru de Coutance (2km), Ru des Ecouillaux (1,9km), Ru du Pont de Terre (1,7km)				
Longueur cours d'eau	Cours principal	46,8 km			
	Longueur de cours d'eau de largeur	< 1m	1 - 3 m	3 - 8 m	> 8 m
		15	17	22,7	28,3
Linéaire total	83 km				
Surface en eau du contexte	49 ha				
Surface bassin versant	366 km ²				
Débit	Étiage	QMNA5 = 1,2 m ³ /s (Liancourt)			
	Module	Module = 2,28 m ³ /s (Nogent-sur-Oise)			
Pente moyenne	Altitude amont	112 m			
	Altitude aval	28 m			
	Pente naturelle	1,85 ‰			
	Nombre ouvrages	48 ouvrages			
	Hauteur cumulée	Brèche amont 18m		Brèche aval 22m	
	Taux d'étagement	Brèche amont 33%		Brèche aval 65%	
Géologie	La partie amont (jusqu'à Clermont) présente des terrains du Crétacé supérieur composés majoritairement de craies et de grès. La partie aval est formée de terrains du Paléocène-Eocène (Tertiaire) composés en majorité de sables, argiles et calcaires de l'Eocène.				
Communes traversées par les cours d'eau	Rantigny, Liancourt, Mogneville, Cauffry, Laigneville, Nogent-sur-Oise, Monchy-Saint-Eloi, Villers-Saint-Paul, Breuil-le-Sec, Clermont, Breuil-le-Vert, Bailleval, Agnetz, Fitz James, Essuiles, Bulles, Litz, Etouy, Reuil-sur-Brèche, Montreuil-sur-Brèche				
Assainissement	Clermont, Liancourt, Mogneville, Breuil le Vert, Breuil le Sec				
Occupation du sol	Parcelles agricoles (94%), forêts et milieux semi-naturels (4,1%), zones artificialisées (1,4%) et surfaces en eau (0,3%)				
Industries	Villers-Saint-Paul				
Statut foncier	Non domanial (privé)				
Mesures réglementaires de protection	Natura 2000	FR2200369 Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval FR2200377 Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César			
	ZNIEFF 1	220005053 Forêt domaniale de Hez-Froidmont et bois périphériques 220013598 Larris du cul de Lampe 220013611 Larris et bois de Mont 220013618 Bois de la Frête à Fitz-James			

	<p>220013815 Marais tourbeux de la Vallée de la Brèche de Sénécourt à Uny</p> <p>220014098 Bois des côtes, montagnes de Verderonne, du Moulin et de Berthaut</p> <p>220014315 Larris des vallées sèches de Moimont à Reuil sur Brèche</p> <p>220220020 Larris du Culmont entre Lamécourt et Erquery</p> <p>22042008 Pelouses et bois de la butte de la Garenne à Monchy Saint Eloi</p> <p>220420018 Réseau de cours d'eau salmonicoles du plateau picard entre Beauvais et Compiègne</p>
ZNIEFF 2	-
ZICO	-
Réserve naturelle	-
Arrêté de biotope	-
Site inscrit / Classé	-
Migrateurs	Anguille
L.214-17 Liste 1	-
L.214-17 Liste 2	R218 et R220 La Brèche sur la totalité de son parcours
Décret frayères	<p>Liste 1 Espèces Chabot, Lamproie de planer et Truite fario</p> <p>La Brèche, Ru Monceaux, Ru de la Garde, Ru Montagne du Héron, Ru de la cressonnière de Breuil le Sec et ru Rotheleux branche sud</p> <p>Liste 1 Espèces Chabot et Truite fario</p> <p>La Béronnelle et ses bras</p>
SAGE	Brèche, émergence
Structures locales de gestion	Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche, Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Arré, Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée de la Brèche

MASSES D'EAU DCE SUR LE CONTEXTE, OBJECTIFS ET ETAT

Code	Nom	Nature/ Type	Objectif global / échéance	Objectif écologique / échéance	Objectif chimique / échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
R218	La Brèche de sa source au confluent de l'Arré	Naturelle / TP9	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2013	Bon état 2013
R220	La Brèche du confluent de l'Arré au confluent de l'Oise	Naturelle / P9	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Etat moyen 2013	Bon état 2013

FRHR220- H2071000	Ru de la Garde	Naturelle / TP9	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	Etat médiocre 2013	Bon état 2013
FRHR220- H2073000	Ruisseau de la Béronnelle	Naturelle / TP9	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Mauvais état 2013	Mauvais état 2013

PEUPLEMENT

Domaine	Salmonicole
Espèce repère	Truite fario
État fonctionnel	Très perturbé
Zonation piscicole	Zone à truites à zone à ombres
Biocénotypes	B4+ à B5+
Peuplement actuel	ANG, CHA, EPI, EPT, GOU, LOF, LPP, TAC, TRF, VAI
Peuplement potentiel	ANG, CHA, CHE, LOF, GOU, LOF, LPP, TRF, VAI, (VAN)
Présence de poissons migrateurs	ANG
Présence d'espèces exotiques envahissantes	Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>), Arbre à papillons (<i>Buddleja davidii</i>), Balsamine géante (<i>Impatens glandulifera</i>), Egérie dense (<i>Egeria densa</i>), Mimule tacheté (<i>Mimulus guttatus</i>), Ragondin (<i>Myocastor coypus</i>), Renouée du Japon (<i>Fallopia japonica</i>), Renouée de Sakhaline (<i>Fallopia sachalinensis</i>), Solidage du Canada (<i>Solidago canadensis</i>)

Inventaires piscicoles récents

Cours d'eau / année	Localisation	Métrique ou indice piscicole	Espèces d'accompagnement	Observations
Brèche 2014	Ronquerolles amont barrage de la SAR	-	CHA, LOR, LPP	BRE, BRO, CCO, EPI, EPT, GAR, PER, TAN
Brèche 2014	Bulles	9 TRF/100m ²	CHA, EPI, EPT, LPP	TAC
Brèche 2014	Bulles Maronnier	10 TRF/100m ²	CHA	TAC
Brèche 2014	Clermont	6TRF/100m ²	ANG, CHA, LOF, LPP	EPI, EPT

GESTION ET HALIEUTISME

Classement piscicole	Première catégorie	
Police de l'eau et police de la pêche	DDT	
Gestionnaires	AAPPMA	Agnetz (25 adhérents) Breuil le Vert (56 adhérents) Breuil le Sec (210 adhérents) Bulles (17 adhérents) Clermont (19 adhérents) Creil (364 adhérents) Etouy (28 adhérents) Laigneville (19 adhérents) Liancourt (22 adhérents) Litz (136 adhérents) Monchy (37 adhérents)
	Sociétés de pêche agréées	Pisciculture de Bulles et centre de grossissement de Litz
Parcours de pêche	No kill mouches à Bulles	
Réserves de pêche	-	
Type de gestion des 5 dernières années	D'usage	
Déversements	3500kg TAC et 1500 kg de TRF + 4000 truitelles	

DIAGNOSTIC ET FACTEURS LIMITANTS

Importance de l'impact	Facteurs limitants			
	Nature et localisation	Impact sur l'écosystème	Evaluation	
			Accueil	Recrutement
Facteur principal 1	Travaux hydrauliques	Tracé rectiligne et perte d'habitats, uniformisation des écoulements, faibles capacités auto-épuratoire et de résilience. Reproduction des espèces lithophiles limitée	X	X
Facteur principal 2	Ouvrages et seuils	Perturbation du transit sédimentaire, modification des habitats et inaccessibilité aux zones de reproduction	X	X
Facteur annexe	Erosion des sols agricoles et ruissellement	Altération de la qualité de l'eau, fort apport de MES et de substances nutritives ou toxiques, disparition du substrat propice à la reproduction, colmatage des frayères, ripisylve non adaptée, déstabilisation des berges	(X)	X
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Très perturbé	

SYNTHESE DES ACTIONS PRECONISEES

Priorité (1 à 3)	Coherence des actions	Intitulé et description action	Localisation	Code masse d'eau	Effet attendu sur l'espère repère	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale / disposition du SDAGE
1	Continuité écologique	Arasement ou aménagement d'ouvrages	Seuils : moulins de la Barrière, de Laigneville Moulins : Sailleville, Cauffry (2), St Gobain, Séravenne, Du pont de pierre, Fitz James (2), Bailly le Bel Breuil le Sec, Laigneville	R220	Ecosystèmes d'eau courante restaurés et retour des espèces typiques, libre circulation des espèces aquatiques, brassage génétique	Pente et profil restaurés, reprise du transport sédimentaire, diversité des écoulements et des profils en travers	Orientation 16 Disp. 60
			Moulins : Becquere, Hatton, Saine Fontaine, Chatelet, Monceaux, Warville, Reuil, d'en bas, Ramecourt, d'en haut, de la Brèche Barrage à Etouy Enlèvement des grilles placées dans le lit mineur	R218	Amélioration de la qualité de l'eau et gain de frayères et de pépinières		
1	Restauration hydromorphologique	Déblai remblai, reméandrage renaturation	Grande partie du linéaire est concerné. Action à réaliser après la restauration de la continuité écologique	R218 et R220		Amélioration et préservation de la qualité physicochimique	Orientation 15 Disp. 49, 53
2	Ripisylve	Plantation ou entretien et mise en place de bandes enherbées	Breuil le Vert, Clermont, Montreuil sur Brèche, Sénécourt Nogent sur Oise, Villers St Paul, Montreuil sur Brèche	R218 et R220 R220- H207300 0	Diversifier les habitats	Ripisylve fonctionnelle et lutte contre le colmatage	Orientation 4 Disp. 12, 13, 14 Orientation 15 Disp. 48
			Fitz James, Villers St Paul, Montreuil sur Brèche, Bulles, Etouy	R218 et R220	Préserver la biodiversité et les habitats	Lutte contre une homogénéisation de la diversité (ripisylve) et contre le colmatage (faune)	Orientation 20 Disp. 88 et 89
3	Gestion des espèces exotiques envahissantes	Ragondins	Reuil, Montreuil, Essuilles, Bulles, Etouy, Agnetz, Clermont, Fitz James, Breuil le Sec, Breuil le Vert, Liancourt, Villers St Paul, Nogent sur Oise	R218 et R220 R220- H207300 0			
		Toutes espèces végétales confondues					

GESTION PISCICOLE PRECONISEE

Gestion globale préconisée sur le contexte	Gestion raisonnée
Cas particulier de gestion	Gestion patrimoniale à partir du Moulin de Monceaux